Mai 2025

La lettre de la LOUVETERIE

N°326

ISSN 2647-607X

Bulletin d'Information de l'Association des Lieutenants de Louveterie de France

Editorial du Président

Lieutenants de Louveterie de France, un nouveau mandat s'ouvre à nous.

Le premier trimestre qui vient de s'écouler a permis d'assurer la transition nécessaire à l'installation des nouveaux Louvetiers ainsi qu'à la réorganisation de nos associations départementales.

Quelques-uns d'entre vous, engagés depuis plusieurs mandats au sein de la Louveterie, mais atteints par la dure loi du temps, ont dû se résigner à laisser leur place. Qu'ils soient remerciés de leur engagement et de leur professionnalisme au fil de toutes ces années passées au service de l'Etat. D'autres, fraichement nommés vont découvrir la richesse de notre institution et les différents visages de cette charge d'officier de Louveterie dont ils sont désormais investis. Nous leur souhaitons la bienvenue pour ce premier mandat. Certains assez jeunes devront être accompagnés par leurs pairs plus aguerris. Je compte sur vous tous pour assurer ce tuilage essentiel à leur bonne intégration.

Si après plus d'un millénaire, après avoir traversé tous les régimes politiques nous existons toujours et conservons une place prépondérante au sein des acteurs du monde cynégétique, c'est que nos fondamentaux, notre expertise et notre neutralité sont reconnus de tous.

Nous continuons à assurer pour le compte de l'Etat des missions essentielles au service de la ruralité et des territoires. Nous avons réussi cela grâce à notre adaptation aux enjeux de la société moderne dont le rapport à la nature a radicalement changé depuis ces quarante dernières années. Nous n'avons par ailleurs jamais renié nos valeurs et l'attachement à nos traditions, ciment de notre identité. Chaque Lieutenant de Louveterie doit ainsi pouvoir continuer à choisir son mode d'intervention en fonction du contexte et des usages du territoire sur lequel il officie. Ne perdons également jamais de vue, que nous sommes observés par tous et que notre devoir de réserve et d'exemplarité sont indissociables de l'exercice de nos missions. Notre discrétion reste un atout majeur, gage de notre efficacité.

Veillons à revêtir durant notre service une tenue digne et conforme à notre fonction.

Les membres du conseil d'administration de l'Association des Lieutenants de Louveterie de France ont élu un nouveau bureau fin novembre 2024. Je suis particulièrement honoré de le présider et de vous représenter. Comme vous le découvrirez à la lecture de cette nouvelle lettre, l'actualité est riche de nombreux dossiers. Votre Association Nationale s'est déjà investie sur plusieurs d'entre eux afin d'améliorer vos conditions d'exercice et votre représentativité au sein des différentes commissions institutionnelles. Je veux par ailleurs, saluer ici l'engagement sans faille des membres de notre conseil d'administration qui atteints par la limite d'âge, n'ont pu poursuivre leur exercice et en particulier Alain BRISARD mon prédécesseur et mentor.

Conscients des nombreux enjeux qui vont jalonner la vie de chacun d'entre vous, nous nous efforcerons de rester attentifs aux réalités de terrain qui sont les vôtres et les nôtres.

Présidents départementaux, afin de porter vos questions ou difficultés locales, n'hésitez pas à saisir l'administrateur en charge de votre région, il est votre interlocuteur privilégié et relais auprès de l'Association Nationale.

Pour conclure cet éditorial, je vous donne rendez-vous lors de notre prochaine assemblée générale qui se tiendra le samedi 14 juin durant le Game-Fair à Lamotte-Beuvron.

Je vous y espère nombreux et mobilisés pour faire rayonner ensemble la Louveterie de France.

Julien NICOLAS
Le président

UNE NOUVELLE GÉNÉRATION DE LOUVETIERS : HÉRITIERS DE PASSION ET ACTEURS DE RENOUVEAU

Ils ont à peine plus de vingt ans, mais déjà une solide expérience du terrain et une vocation bien ancrée. Arthur MIRAT (Corrèze), Margaux GESSER (Haut-Rhin) et Ernest NICOLAS (Ardèche) incarnent la relève de la louveterie française. Tous trois ont été récemment nommés pour leur premier mandat en 2025, tous trois ont été initiés dès l'enfance par leur père, eux-mêmes louvetiers. Portraits croisés d'une jeunesse investie, résolument tournée vers l'avenir.

Arthur MIRAT, enraciné en Corrèze : l'appel du terrain

À 24 ans, Arthur MIRAT est louvetier suppléant en Corrèze. Hydrogarde à la Fédération de pêche de la Corrèze et du Lot, il a suivi un cursus tourné vers la gestion de la faune et des milieux naturels (Bac Pro GMNF puis BTS GPN). La chasse est chez lui une affaire de cœur et de famille : initié dès 10 ans par son père lui-même louvetier depuis une décennie, il obtient son permis à 16 ans. Aujourd'hui, il chasse chaque semaine, tous gibiers confondus, accompagné d'une petite meute composée de deux Beagles, d'un Griffon Bleu et d'un Setter Anglais. Nommé louvetier suppléant en janvier 2025, Arthur participe activement à la régulation du sanglier et à des missions sensibles liées au loup.

Son intégration dans l'équipe départementale s'est faite dans une ambiance de solidarité et de cohésion. Son ambition : redonner à la louveterie une image claire, pédagogique et moderne, en cultivant le dialogue avec les acteurs locaux.

« J'ai toujours su que je m'engagerai dans la louveterie. Ce que j'aime, c'est le contact direct avec le terrain et les gens. C'est un vrai service. »

Margaux GESSER, la ténacité au féminin dans le Haut-Rhin

Margaux GESSER, 23 ans, évolue en Alsace. Issue d'une famille de chasseurs, elle découvre la louveterie aux côtés de son père, nommé lieutenant de louveterie en 2015. Elle l'accompagne tant sur le terrain qu'à travers les démarches administratives. Sa passion pour la chasse est indéfectible : Margaux obtient son permis à 16 ans, traque avec ses drahthaars, et fait de la recherche au sang avec sa chienne Fidji. En janvier 2025, elle devient Louvetière suppléante dans le Haut-Rhin, au sein d'un groupe de 24 louvetiers et suppléants. Margaux admet avoir dû faire ses preuves : succéder à son père, être jeune, et surtout s'imposer dans un univers encore très masculin. Mais sa détermination, sa rigueur et son engagement en font une voix précieuse pour faire évoluer les mentalités, en alliant tradition et innovation. Les études de Margaux viennent renforcer son expertise dans ce domaine. Diplômée d'une licence en biologie avec une spécialisation en biologie des populations et écologie, elle a acquis des compétences approfondies pour analyser et comprendre les comportements animaux. Cette formation scientifique lui permet d'aborder la louveterie avec un regard innovant, alliant tradition et rigueur scientifique. Son expertise permet non seulement de mieux comprendre les dynamiques de la faune locale, mais aussi d'adopter des pratiques plus durables et adaptées aux défis écologique actuels.

« Rejoindre la louveterie, c'était un défi personnel. Il fallait prouver qu'on peut être jeune, femme, et légitime.»

Ernest NICOLAS, enraciné en Ardèche : la passion des chiens et des bois

À seulement 23 ans, Ernest est le plus jeune louvetier du département de l'Ardèche. Bûcheron-élagueur à son compte, il a lui aussi suivi un Bac Pro GMNF, avant d'étudier l'analyse biométrique du sanglier à Arc-en-Barrois. Fils de Louvetier et petit-fils de chasseurs, il monte sa propre meute à 18 ans et chasse aujourd'hui 2 à 3 fois par semaine. À ses côtés, son fidèle Rocko, croisé Porcelaine/Bleu de Gascogne, avec qui il a partagé ses premières battues. Il devient louvetier titulaire au 1er janvier 2025, affecté à une circonscription couvrant huit communes.

Lors de sa candidature, il a su convaincre la DDT malgré son jeune âge. Son objectif ? S'impliquer pleinement dans sa mission de régulation, et maintenir un équilibre durable entre faune sauvage et activités humaines.

« Pour moi, la chasse est un mode de vie. La louveterie, c'est le prolongement naturel de cet engagement. »

Trois jeunes, un même souffle : redonner sens et visibilité à la louveterie

Arthur, Margaux et Ernest, bien que venant de régions différentes, partagent une vision commune de la louveterie : rigueur, disponibilité, pédagogie, et esprit de service. Ils sont animés par une volonté : mieux expliquer leurs missions auprès des riverains, agriculteurs, chasseurs et partenaires institutionnels, afin de renforcer la légitimité et la lisibilité de la fonction.

« Les jeunes louvetiers peuvent aider à faire évoluer les pratiques, dans le respect des valeurs transmises par les anciens », confie Margaux.

« On veut amener du dialogue, une énergie nouvelle, et du professionnalisme », ajoute Arthur.

« C'est une fonction discrète mais essentielle. Notre rôle est de la faire vivre avec justesse », conclut Ernest.

La transmission en héritage : un fil rouge générationnel

Autre point commun marquant entre ces trois parcours : leur père est louvetier. Cette filiation n'a pas dicté leur engagement, mais elle l'a nourri, éclairé, et solidement ancré dans un héritage de valeurs et de responsabilités.

Par leur présence active sur le terrain, leur compétence technique et leur regard neuf, Arthur, Margaux et Ernest contribuent à bâtir une louveterie moderne, ouverte et responsable.

Ils ne cherchent pas à rompre avec le passé, mais à en faire un levier de progrès, au service de l'intérêt général et du monde rural.

Investis d'une volonté particulière d'assurer des missions de service public et conscients des enjeux socio-environnementaux qu'elles représentent, ces jeunes Louvetier(e)s contribuent à la mise en œuvre d'une louveterie, passionnément engagée au service des territoires. Leur ancrage local est une indéniable richesse supplémentaire et vient renforcer le lien avec leur circonscription.

Leur souffle nouveau ranime ses lettres de noblesse à une fonction à la fois discrète et essentielle, bien loin des clichés qui l'ont parfois entachée.

M.GESSER
Louveterie du Haut Rhin

LE PIÉGEAGE DES SANGLIERS PAR FILET DE CAPTURE : UN OUTIL AU SERVICE DE LA BIOSÉCURITÉ

Dans le contexte d'une vigilance accrue face à la Peste Porcine Africaine (PPA), la régulation efficace des populations de sangliers est devenue un impératif sanitaire, notamment sur des départements situés en frontière de l'Allemagne et de l'Italie, deux pays déjà contaminés par cette maladie virale hémorragique. Pour rappel, cette maladie touche exclusivement les porcs domestiques et les sangliers et n'est pas contagieuse pour l'homme.

Une convention nationale pour un enjeu sanitaire majeur

Pour répondre à ce risque, une convention entre la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL) du Ministère de l'Agriculture et l'Association des Lieutenants de Louveterie de France a été établie en décembre 2024. Ce partenariat conditionne l'expérimentation et le déploiement de dispositifs innovants, tels que les filets de capture « Pig Brig Trap Systems ».

Cette convention marque une reconnaissance officielle du rôle de la Louveterie comme acteur clé de la biosécurité en France. Elle a permis le financement et l'achat de matériels de capture collective, du type filets « Pig Brig », pour des actions de prévention ciblées contre la PPA. En l'occurrence, 5 filets ont donc été financés par la DGAL et déployés au sein de plusieurs départements (Bas Rhin, Haut Rhin, Var, Alpes Maritime).

L'objectif est d'expérimenter l'utilisation d'outils innovants sur des zones à risques ou sensibles, souvent incompatibles avec les modes de chasse traditionnels. Le recours à ces pièges modernes, sous l'égide des autorités sanitaires, garantit la légalité, la traçabilité et la sécurité de ces opérations.

Le Pig Brig : un dispositif adapté aux besoins de la Louveterie

Innovation brevetée issue des Etats-Unis, le filet Pig Brig permet la capture de compagnies entières de sangliers avec une efficacité redoutable. Des plaines céréalières du Texas jusqu'aux forêts Allemandes, le Pig Brig a déjà fait ses preuves. Il permet de réduire les populations de sangliers aussi bien dans le but de limiter les dégâts agricoles que dans la lutte contre la propagation de la Peste Porcine Africaine.

Le guide d'utilisation insiste sur l'importance du respect des consignes techniques : pose des ancrages, agrainage préalable, acclimatation progressive des animaux et surveillance nocturne. Ce piégeage a été mis en œuvre dans un cadre d'intervention strict (arrêté préfectoral) et supervisé par les lieutenants de louveterie.

Les essais dans le Bas Rhin et les Alpes Maritimes sont particulièrement concluants :

Dans le Bas-Rhin, la Louveterie a pu mettre en œuvre cette convention à travers une opération pilote menée en février dans un quartier de Strasbourg où 7 sangliers : 2 laies et un mâle d'une soixantaine de kilos environ et 4 sangliers (entre 25 et 30 kg) avaient été identifiés.

Après 5 jours d'agrainage et d'acclimatation, 6 des 7 sangliers ont été capturés en une seule nuit, démontrant l'efficacité du dispositif. Le retour d'expérience est très positif : filet robuste, pose simple, peu d'encombrement et aucun incident à signaler.

Une autre expérimentation dans les Alpes Maritimes a été également couronnée de succès avec plus d'une quarantaine de sangliers déjà capturés.

Ces opérations se sont déroulées dans le strict respect de la convention, avec surveillance par caméra, abattage rapide, et reporting auprès des services compétents.

Le piège Pig Brig, offre une alternative efficace et discrète, notamment en zones périurbaines où le tir peut être difficile et dangereux. Il s'inscrit également dans une stratégie de lutte collective, évitant la dispersion des animaux et permettant des prélèvements massifs contrôlés.

Conclusion

L'utilisation des filets de capture Pig Brig marque une avancée supplémentaire dans la gestion des populations de sangliers en France. Le partenariat entre la DGAL et l'Association Nationale est une première dans ce domaine. Elle allie expertise de terrain, innovation technique et cadre institutionnel solide, pour répondre à une menace sanitaire sérieuse. La réussite des premières expérimentations ouvre la voie à une étendue progressive de ce dispositif, dans une logique de prévention et de sécurité publique.

L'EMPLOI DES DRONES DANS LE DOMAINE CYNÉGÉTIQUE

L'utilisation des drones dans le domaine de la surveillance de la faune sauvage a connu une croissance exponentielle ces dernières années. Cet outil technologique offre une multitude d'avantages, notamment en matière de collecte de données, de protection des espèces menacées, de gestion des populations animales et de surveillance de territoires. Cependant, son utilisation dans le cadre de la chasse soulève également des questions éthiques et réglementaires.

Les avantages des drones dans la surveillance de la faune sauvage

1. Observation à Distance : Les drones permettent d'observer la faune sans perturber son habitat naturel. Grâce à leur capacité à survoler des zones difficiles d'accès, ils offrent une vision d'ensemble des populations animales et de leur comportement. Il permet également de mieux apprécier la spécificité d'un biotope.

2. Collecte de Données : Les drones peuvent être équipés de caméras haute définition et de capteurs thermiques, ce qui permet de collecter des données précises sur l'état des populations animales, et de leurs habitats. Ces informations sont essentielles pour les scientifiques et les gestionnaires de territoires dans leurs efforts de conservation ou de gestion.

Compagnie de sangliers photographiée à l'aide d'un drone thermique ©ALLF

3. Suivi d'espèces : Dans le cadre de la protection ou de la préservation d'espèces sensibles, les drones peuvent être utilisés pour assurer un meilleur suivi des populations et évaluer l'impact des activités humaines sur les habitats naturels.

4. Gestion des Terrains de Chasse : Pour les chasseurs, les drones offrent la possibilité de surveiller les terrains de chasse dans le cadre de la lutte contre le braconnage, d'évaluer la densité des populations et de planifier les activités cynégétiques de manière plus efficace.

5. Calculer et quantifier les surfaces de dégâts du grand gibier. L'emploi des drones par les Fédérations des Chasseurs est de plus en plus fréquent. Il permet de localiser et calculer rapidement les surfaces de dégâts, en particulier ceux des sangliers. Néanmoins, l'utilisation de ces données n'est pas toujours validée dans les contre-expertises et donne parfois lieu à des contestations.

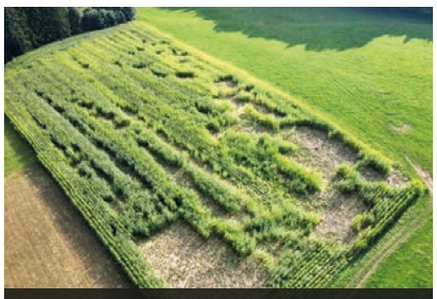

Vue d'une parcelle détruite en grande partie par des sangliers dans les Vosges ©Vosges Matin

6- L'utilisation du drone dans le cadre des mesures administratives de destruction est un atout supplémentaire lors de la préparation d'opérations de régulation, notamment en secteur péri-urbain ou sur des friches industrielles ou se remisent parfois des compagnies de sangliers. Il peut également permettre la surveillance en amont d'un périmètre spécifique afin de s'assurer qu'il est libre de toute présence humaine qui risquerait d'entraver le bon déroulement d'opérations sensibles (Loups, Bouquetins, etc…).

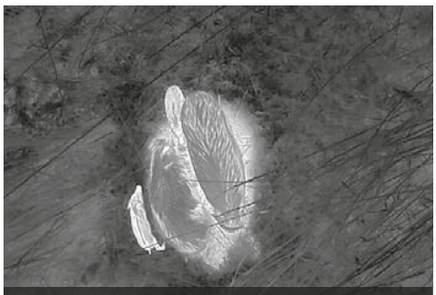

Sangliers au sein d'une friche industrielle ©ALLF

Les Contraintes Réglementaires

L'utilisation des drones pour la surveillance de la faune et la chasse est soumise à des réglementations strictes, qui varient d'un pays à l'autre. En France, par exemple, l'utilisation de drones est encadrée par la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) et doit respecter plusieurs règles :

- Autorisation de vol : Les opérateurs de drones doivent obtenir une autorisation de vol pour survoler des zones spécifiques, en particulier des zones protégées ou sensibles.

En fonction de la classe de drone, ils doivent également être titulaires de qualifications adéquates.

Au même titre que son utilisation par les forces de sécurité, l'emploi des drones dans le cadre de l'exécution des mesures administratives est soumis à des autorisations préfectorales spécifiques et très encadrées autant sur la durée de survol que sur le périmètre géographique ciblé.

- Protection de la faune sauvage : Les drones ne doivent pas être utilisés de manière à perturber les animaux, en particulier pendant les périodes de reproduction ou d'hivernage. Des réglementations spécifiques interdisent leur utilisation dans certaines zones de protection de la faune.

- Respect de la Vie Privée : Les opérateurs doivent également veiller à respecter la vie privée des personnes et à ne pas survoler des propriétés privées sans autorisation.

Les Débats Éthiques

L'utilisation des drones dans le cadre de la chasse soulève des questions éthiques. Certains soutiennent que cela peut conduire à une chasse plus efficace et responsable, tandis que d'autres estiment que cela pourrait compromettre l'équilibre naturel et nuire à l'expérience traditionnelle de la chasse. Il est crucial que les chasseurs et les gestionnaires de la faune trouvent un équilibre entre l'utilisation de cette technologie et la préservation des écosystèmes.

Conclusion

Les drones représentent un outil révolutionnaire dans le domaine de la surveillance de la faune sauvage et de la chasse. Leur capacité à fournir des données précieuses tout en minimisant l'impact sur les habitats naturels en fait un atout considérable pour la conservation et la gestion des ressources. Toutefois, il est essentiel de respecter les réglementations en vigueur et de mener des réflexions éthiques sur leur utilisation afin de garantir un avenir durable pour la faune sauvage.

RÉUNION DU GROUPE OURS PASTORALISME ET ACTIVITÉS DE MONTAGNE DU 17 DÉCEMBRE 2024

Pierre-André Durand, préfet de la région Occitanie, préfet coordonnateur du massif des Pyrénées et du plan national « ours brun », a réuni le 17 décembre 2024 le groupe Ours pastoralisme et activités de montagne avec Thierry Hegay, préfet en charge de la mission ours, en présence du préfet de l'Ariège, des préfets des départements pyrénéens, des parlementaires, des représentants des élus de collectivités territoriales, des professions agricoles, des associations de protection de l'environnement, des fédérations (randonnées pédestres, chasse…) et des parcs naturels. Cette réunion a permis de dresser le bilan des actions engagées au cours de l'année 2024 dans le cadre du plan d'actions ours brun avec un maître mot : la sécurité.

- **Sécurité des hommes :** une expérimentation de dotation de bombes à poivre au bénéfice des professionnels du pastoralisme en estive a été menée. Au vu des résultats, cette expérimentation sera étendue en 2025 et la réglementation sera adaptée en conséquence. L'État a ainsi répondu à une demande des éleveurs. Les usagers de la montagne sont également pris en considération. Tout contact rapproché avec un animal sauvage peut présenter un risque. L'ours n'est pas une exception.

Les panneaux d'information sur le comportement à adopter face à un ours ou un ourson ont été totalement revus et seront installés sur les lieux de passage les plus fréquentés. Dans le même esprit et à l'aune de l'expérience de l'ours M129 dont le comportement était trop familier à l'égard de l'homme cet été, le protocole ours à problème est en cours de révision et sera présenté en 2025 dans une version permettant une meilleure rapidité dans la prise de décisions.

• **Sécurité des troupeaux :** l'État accompagne les efforts des éleveurs qui se dotent de moyens de protection. Avec une enveloppe de 3,4 M€ cette dotation augmente de 20 % par rapport à 2023. Pour être le plus efficace possible, un diagnostic des mesures de protection au sein des estives pyrénéennes a été réalisé lors de la saison d'estives. Ce travail donnera lieu à de nouvelles conventions dès 2025. À ce titre, on constate que malgré une hausse de la population ursine, les prédations d'ovins ont reculé de 8,5 % sur l'ensemble du massif. Il est à souligner que des simplifications ont été apportées au dossier de demande d'aide.

• **Sécurité juridique :** un travail important a été consenti par tous les services de l'État permettant une sécurité juridique accrue des actes. Là encore, c'était une demande du monde agricole qui est satisfaite et qui va dans le sens de l'intérêt de la population ursine. Il est à souligner que si des arrêtés d'effarouchement ont été pris, en 2024 l'office français de la biodiversité (OFB) n'a pas eu à les mettre en application. Concernant la conservation de l'espèce, l'évolution des effectifs, le suivi des reproductions, la connaissance de l'aire de présence, ainsi que l'identification individuelle par la génétique réalisée par l'OFB, sont autant d'éléments qui permettent de bien comprendre le fonctionnement de la population d'ours des Pyrénées. Cette population progresse à un rythme de 10 % par an. Cependant, l'objectif d'un bon état de cette biodiversité commande d'anticiper cette évolution notamment au regard des effets de la consanguinité. Une thèse de doctorat est en cours et viendra apporter des éléments objectifs sur ce sujet. Avec 4,5 M€ investis au profit des éleveurs et des utilisateurs de la montagne, ainsi que de la bonne conservation de l'ours brun, l'État poursuit sa stratégie de long terme pour concilier le maintien des activités et de l'accès à la montagne avec la préservation d'une espèce qui demeure fragile, et anticipe les nouveaux défis posés par l'augmentation prévisible de la population ursine.

Source : Communiqué de presse du préfet de la région Occitanie du 17 décembre 2024

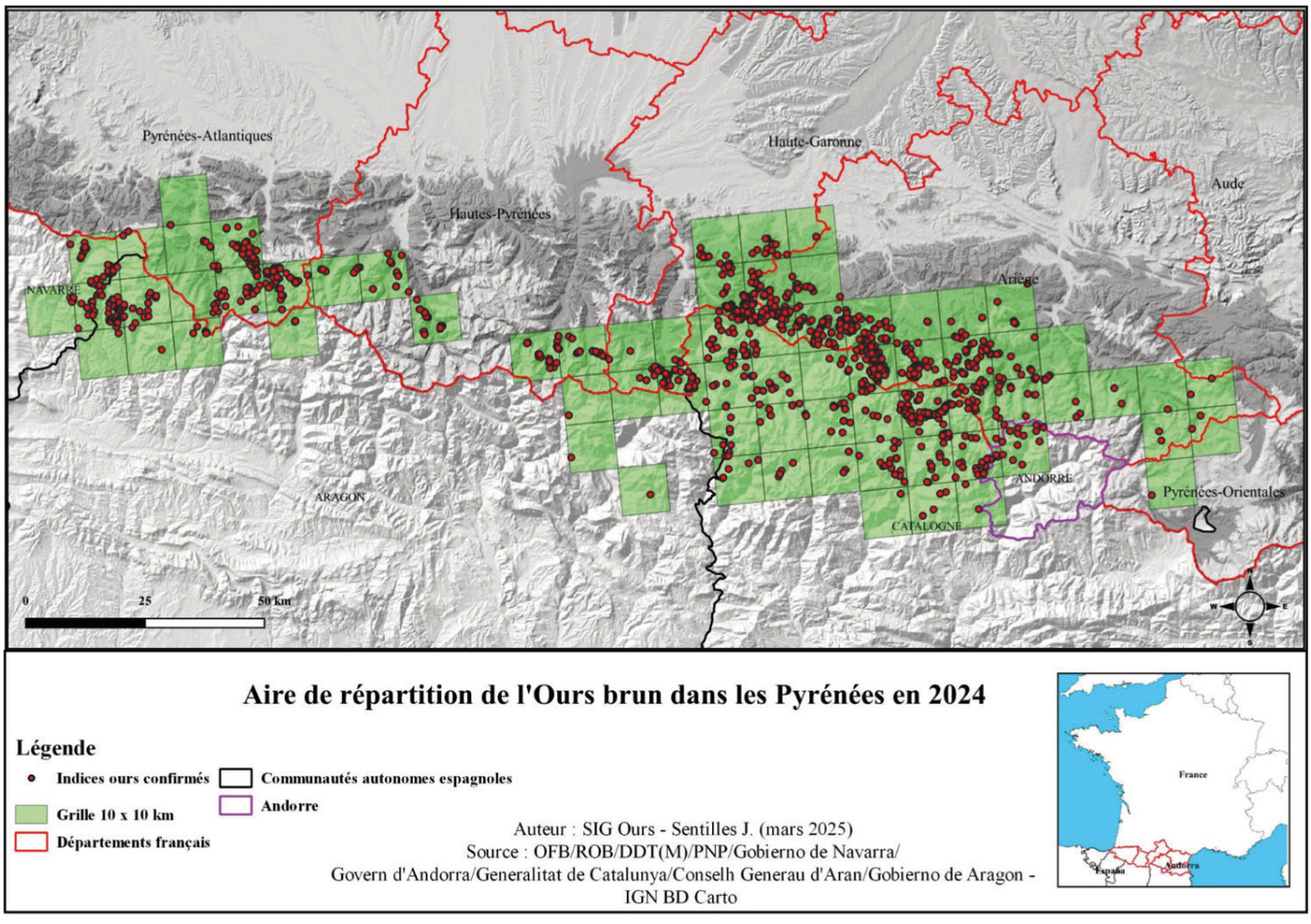

Localisations des indices de présence d'ours confirmés et aire de répartition de l'espèce dans les Pyrénées pour 2024.

SITES INTERNET DE LA LOUVETERIE

Notre association dispose à ce jour de deux sites distincts. Leur gestion est assurée par des prestataires différents.

Louveterie de France :

Ce site a pour vocation essentielle de rassembler les coordonnées des Lieutenants de Louveterie de France, ainsi que de partager des informations relatives à la vie de notre association. Il nous permet l'envoi et le bon adressage de la lettre de la Louveterie, la transmission rapide d'informations ou d'actualités aux groupements départementaux. Il servira également à déterminer les bénéficiaires d'éventuelles subventions que l'Association Nationale percevrait ou pourrait octroyer. Ne disposant pas des arrêtés préfectoraux de nominations de chaque département, il nous est parfois difficile de tenir à jour cet annuaire national.

Afin d'actualiser les coordonnées des Louvetiers de votre département et leur statut dans la base de données du site « Louveterie de France », nous enjoignons donc les présidents départementaux à remplir leur demande conformément au tableau ci-après.

ACTIF	HONORAIRE	DEPT	REGION	FONCTION	CIVILITE	NOM	PRENOM	ADRESSE	LIEU DIT	CODE POSTAL	VILLE	TEL	MOBILE	EMAIL

Pour que celui-ci soit pleinement exploitable, merci d'adresser votre fichier uniquement en format Excell ou World au gestionnaire du site à l'adresse électronique suivante : ***pro@orion.re***

Le service postal étant tatillon, merci d'y faire figurer dans l'adresse le numéro de voirie afin que la lettre de la Louveterie arrive bien dans vos boites aux lettres.

Mission Louveterie :

« Mission Louveterie » est un outil développé par notre Association Nationale et a pour vocation la déclaration et le suivi de nos missions quotidiennes. L'utilisation de cette base de données permet aux présidents départementaux ainsi qu'aux DDT de recueillir et d'exploiter des bilans d'activités. C'est un outil de pilotage qui permet un reporting rapide et précis de l'activité de chaque Louvetier.

La documentation technique du Ministère de l'Ecologie du 26 novembre 2024 préconise son utilisation et son déploiement à l'échelle nationale. Pour l'heure, un peu plus de la moitié des départements l'utilise quotidiennement et semble satisfait de ses fonctionnalités.

Nous avons désormais mis en place une adresse électronique unique, vers laquelle toutes les questions relatives à ce site **« Mission Louveterie »** peuvent être envoyées, la voici : ***louveterie@trusttelecom.fr***

Cette adresse vaut pour les groupements départementaux autant que pour les DDT.

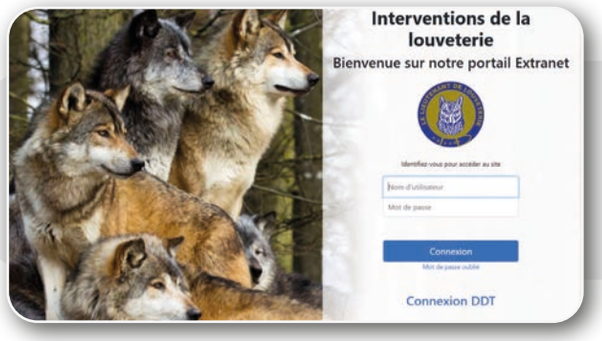

Elle servira de point d'entrée pour toutes demandes d'assistance technique ainsi que pour les départements qui ne sont pas encore utilisateurs et qui nécessitent de se voir accompagner lors de la mise œuvre de cet outil.

Chaque demande fera l'objet d'un ticket d'enregistrement et sera traité par notre gestionnaire directement qui nous fera un retour en fin de trimestre.

Il est préférable d'avoir un seul correspondant par département pour centraliser et uniformiser les demandes.

LA COTISATION À L'ASSOCIATION DES LIEUTENANTS DE LOUVETERIE DE FRANCE

En début d'année civile, chaque Lieutenant de Louveterie doit régler une cotisation de 35 euros à son trésorier départemental qui se chargera d'envoyer en un seul virement au trésorier national, Olivier BOUGETTE, l'ensemble des cotisations perçues par son département. La gestion des chèques étant très chronophage et peu sécure, il est vivement recommandé d'opter pour un virement bancaire sur le compte de notre Association Nationale dont voici les références :

IBAN : FR76 3000 3028 5900 0500 1416 550BIC-ADRESSE
SWIFT : SOGEFRPP

L'adhésion à l'Association Nationale permet entre autres :

- d'acquérir la qualité de membre de l'Association des Lieutenants de Louveterie de France et à ce titre de participer à l'Assemblée Générale et de voter les différentes résolutions ainsi que de participer aux élections ;
- de pouvoir bénéficier de subventions de l'Association Nationale, qui elle-même peut être destinataire en amont de fonds particuliers et peut les redistribuer en tout ou partie à ses adhérents ;
- de pouvoir acquérir les équipements distribués suite au contrat passé entre l'Association Nationale et notre fournisseur officiel RIVOLIER et d'avoir accès aux tarifs négociés ;
- d'accéder et d'utiliser nos deux sites (Missions Louveterie et Louveterie de France) ;
- de bénéficier d'un appui juridique et de la constitution de partie civile par l'Association Nationale dès lors qu'un Louvetier fait l'objet de menaces ou de violence ;
- d'être légitime pour représenter la Louveterie dans les différentes commissions (CDCFS par exemple) tant au niveau départemental, régional que national ;
-de recevoir la Lettre de la Louveterie.

L'Association Nationale est l'instance officielle de représentation des Lieutenants de Louveterie de France auprès des différentes structures institutionnelles.

Chaque Lieutenant de Louveterie, lorsqu'il est nommé, s'engage au travers de la signature de la Chartre à son adhésion ainsi qu'à celles de ses déclinaisons Régionales et Départementales. Cette exigence est clairement rappelée dans la documentation technique du 26 novembre 2024 publiée par le MTES.

Cette adhésion est de fait rendue obligatoire afin de pouvoir exercer les fonctions de Lieutenants de Louveterie.

Le non-règlement de la cotisation ou le non-respect de la Chartre constitue un motif d'exclusion de fait de tout Louvetier qui contreviendrait à ces principes fondamentaux. Cette exclusion pourra entrainer sa révocation.

Si dans un département, il se présentait des questions concernant cette cotisation, il est rappelé que face aux diverses difficultés que nous pouvons rencontrer, un front uni est le seul garant de la pérennité des Lieutenants de Louveterie, les administrateurs nationaux sont là pour vous aider à trouver des solutions.

Charte des Lieutenants de Louveterie

Le Lieutenant de Louveterie s'engage à :

Rôle des administrateurs de l'Association Nationale :

Chaque région de Louveterie dispose d'un administrateur qui représente l'ensemble des départements qui la constitue. Ces derniers, au nombre de 22 sont élus au cours de l'Assemblée Générale pour 6 ans. Ils se retrouvent plusieurs fois par an en conseil d'administration. Ces administrateurs élisent à leur tour un bureau constitué de 7 membres : un président, un secrétaire, un trésorier, un vice-président, un trésorier adjoint, un secrétaire adjoint, un représentant de la commission Loups. Les administrateurs sont la courroie de transmission de notre Association Nationale auprès des départements. Ils rapportent toutes les questions relatives à vos missions sur le terrain et vous transmettent en retour les informations échangées au sein du conseil d'administration. Ce fonctionnement permet un partage de l'information dans les deux sens.

Association des Lieutenants de Louveterie de France

Reconnue d'utilité publique par décret du 1er Mai 1926

Siège social : 60 rue des Archives 75003 PARIS

Adresse administrative : 368 rue du BAC 07500 GUILHERAND GRANGES

Membres du bureau de l'ALLF

Président **Julien NICOLAS**	368 rue du Bac 07500 GUILHERAND GRANGES	**06 74 68 16 85** Jl.nicolas@cnr.tm.fr
Vice-Président **Michel LE NORMAND**	20 rue de Crapin 60840 BREUIL LE SEC	**06 08 25 07 71** le.normand.michel@outlook.fr
Secrétaire **Arnaud VLYM**	10 rue des Merles 68870 BARTENHEIM	**06 20 96 01 04** a.vlym@louv68.fr
Trésorier **Olivier BOUGETTE**	290 Chemin des Chasseurs 34190 LAROQUE	**04 67 73 85 76 / 06 84 35 88 88** o_bougette@hotmail.com
Trésorier adjoint **Emile SAMAT**	Villa l'Olivière 1083 chemin de la Barbarie 83270 ST CYR MER	**04 94 26 11 37 / 06 88 90 52 11** emilesamat@gmail.com
Secrétaire adjoint **Pierre MARLEIX**	Recounergues 19290 SORNAC	**06 63 24 10 85** Pierre.marleix@wanadoo.fr
Président Commission Loup **Christian MASUEZ**	7 Lieu-dit la Galoche 71210 Saint Laurent d'Andenay	**06 61 55 63 05** masuez.christian@sfr.fr

Comité de rédaction
de la «Lettre de la Louveterie» :
Julien NICOLAS
Michel LE NORMAND

RÉPARTITION DES MEMBRES DU BUREAU DE L'ASSOCIATION DES LIEUTENANTS DE LOUVETERIE DE FRANCE AU SEIN DES RÉGIONS DE LOUVETERIE

Michel LE NORMAND
Vice-président
PICARDIE

Arnaud VLYM
secrétaire
ALSACE

Christian MASUEZ
Comission Loups
BOURGOGNE

Pierre MARLEIX
Secrétaire adjoint
LIMOUSIN

Julien NICOLAS
Président
RHÔNE-ALPES

Olivier BOUGETTE
Trésorier
LANGUEDOC ROUSSILLON

Emile SAMAT
Trésorier adjoint
PACA

DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025

A la Lamotte-Beuvron dans le Loir-et-Cher

Chaque Lieutenant de Louveterie sur présentation de sa carte officielle ou de sa commission pourra accéder gracieusement au salon et à la salle de réunion **le samedi 14 juin 2025 entre 9h00 et 15h00**, jour de notre Assemblée Générale, qui se tiendra, comme dans le passé, au Parc Equestre Fédéral de Lamotte-Beuvron pendant le Game-FAIR
Les membres qui auraient oublié leur carte ne pourront entrer au salon qu'après avoir acquitté un billet d'entrée.
Vous pourrez vous garer au « **parking** » (pour cela suivre la signalétique rose) ; ensuite, présentez-vous à l'entrée rose du salon, au niveau des guiches billetterie ; sur présentation de votre carte de Lieutenant de Louveterie, il vous sera remis une invitation permettant d'entrer. Pour ceux qui arrivent en car, la procédure est identique.

Des dispositions ont été prises pour faciliter votre entrée, **vous devez prévoir d'arriver suffisamment tôt. Un rafraichissement vous sera proposé.**

Déjeuner organisé par l'Association des Lieutenants de Louveterie de France.

Un apéritif déjeunatoire sera servi à l'issue de l'Assemblée Générale dans les locaux de la Fédération Française d'Équitation, au premier étage.

Les tickets pour le déjeuner seront à retirer dès votre arrivée le matin lors de l'émargement pour les Lieutenants de Louveterie ayant retenus leurs repas.

Assemblée Générale Ordinaire :

L'Assemblée Générale est prévue à 10h00. Elle se déroulera dans la salle de réunion de la F.F.E de Lamotte-Beuvron au rez-de-chaussée près de la salle de restaurant.

L'accueil sera effectué à partir de 9h00 pour l'émargement, le retrait des bulletins de vote et des tickets repas.

L'Assemblée Générale débutera à 10h00 précises pour se terminer vers 12h30.

Cette année, l'Association Nationale prendra en charge les frais du déjeuner.

À cet effet, un apéritif déjeunatoire sera servi à l'issue de la réunion à tous les participants ayant pris le soin de réserver auparavant.

15h30 : village de la Louveterie : présentation des meutes de la Louveterie inter équipages
17h30 : remise des prix pour la présentation des meutes de la Louveterie.

Dimanche 15 juin 2025 : participation des Lieutenants de Louveterie en tenue avec les meutes à la messe.

13h30 : repas pour les participants au restaurant de la FFE.

Les Lieutenants de Louveterie sonneurs sont invités à venir avec leur trompe, se mettre en rapport avec Michel Le Normand.

La représentation de la Louveterie impose que chacun se présente dans une tenue correcte, selon le protocole en vigueur dans la Louveterie. Il est donc vivement souhaité de porter une des tenues suivantes :

- Tenue de cérémonie : blazer bleu, pantalon gris anthracite, gilet de louvetier, chemise blanche, cravate de louveterie et chaussures noires,
- Tenue classique, avec chemise, cravate et veste obligatoire.

Nous vous invitons tous à venir nombreux à notre Assemblée Générale.
Le président Julien Nicolas et le Conseil d'Administration tiennent à ce que le corps des Lieutenants de Louveterie soit représenté dans la plus grande dignité, tant dans la tenue que dans l'attitude.

À BIENTÔT A LAMOTTE-BEUVRON

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire 2025 de l'Association des Lieutenants de Louveterie de France

SAMEDI 14 JUIN 2025 À 10H00

Émargement à partir de 9h00 - Salle du Parc Équestre Fédéral Lamotte-Beuvron Loire et Cher
Votre carte de Lieutenant de Louveterie vous permettra d'accéder à la salle de Réunion

Ordre du jour

Accueil et rapport moral

Rapport moral et d'activité 2024
Rapport financier
Approbation des comptes
Approbation des résolutions
Questions diverses
Interventions des invités

Si vous souhaitez que nous puissions apporter une réponse à vos questions
merci de les adresser au secrétaire avant le 8 juin 2025
Un apéritif déjeunatoire sera servi sur place à l'issue de l'Assemblée Générale; la réservation est obligatoire.

RESERVATION IMPERATIVE pour l'apéritif déjeunatoire du Samedi 14 juin 2025 Parc Équestre Fédéral de Lamotte-Beuvron Loir et Cher

Coupon à retourner à : Émile SAMAT
Villa L'Olivière - 1083 Chemin de la Barbarie – 83270 S CYR SUR MER

Nom - Prénom : .....
Adresse : .....
.....
Code postal : ..... Ville : .....
Téléphone : .....
Nombre de personnes.....

POUVOIR ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025

Je soussigné (e) : .....
Adresse : .....
.....
Code postal : ..... Ville : .....
Téléphone : .....
Lieutenant de Louveterie ..... département de .....
À jour de mes cotisations, donne pouvoir à Monsieur, Madame .....
Lieutenant de Louveterie .....

- de me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association des Lieutenants de Louveterie de France du **14 juin 2025 à Lamotte-Beuvron**
- de voter et de prendre toutes décisions en mon nom.

(Mention manuscrite : «Bon pour pouvoir» et signature.)

Le pouvoir peut être donné au Président National ou à tout Lieutenant de Louveterie à jour de ses cotisations, dans la limite de 5 pouvoirs comme le prévoient les statuts.

Fait à ..... le 2025

BATTUE ADMINISTRATIVE AU SEIN DU PARC NATIONAL DE PORT-CROS

Arrivée sur l'île de Port-Cros par bateau de l'ensemble des intervenants

Depuis plusieurs années, une population de sangliers prospère sur l'île de Port-Cros. Ce site, classé parc national, est couvert d'une végétation de type maquis avec notamment des espèces endémiques. Les sangliers, en retournant le sol, ont un impact néfaste considérable sur ces plantes et sur la biodiversité en général.

C'est pourquoi, de nouveau cette année, les instances du parc ont sollicité la Louveterie du Var pour organiser des battues administratives sur l'île afin de limiter au mieux cette population de sangliers.

C'est à Mr GOLETTO Osvaldo, louvetier en fonction sur la circonscription dont dépend l'île, qu'est revenue la préparation de cette mission. À cette occasion, il a reçu le soutien de deux autres louvetiers, Mr GARNON David et Mr AUGERO Christian. Une première battue de régulation a été organisée le 27 novembre 2024 durant laquelle 23 animaux ont été prélevés.

Mercredi 8 février 2025, 20 louvetiers avec leurs chiens et chasseurs se retrouvent pour une deuxième battue. Le rendez-vous est donné à 7h15 au port St Pierre à Hyères pour une traversée vers l'île en bateau. Par un temps calme et doux, Mr GIMENEZ, garde-chef du parc, accueille le groupe pour lui souhaiter la bienvenue et le remercier pour sa participation à lutter contre les dégâts occasionnés par les sangliers. Quelques consignes de bienveillance par rapport au site sont également mises en avant (propreté, cigarettes, feux).

Carte de l'opération avec les lignes de traque

Une partie des rabatteurs et de leurs chiens sera déposée en bateau sur des points stratégiques

À son tour, Mr GOLETTO s'adresse au groupe pour rappeler toutes les consignes de sécurité relatives à l'organisation de cette battue. Une douzaine de chefs de lignes sont désignés pour mettre en place 60 postiers le long des chemins, des sentiers et des vallons. Certains rejoignent leur poste à pied, d'autres accompagnés en véhicules motorisés du parc. C'est aussi 35 rabatteurs avec leurs 70 chiens qui reçoivent leurs consignes pour déloger les animaux.

Parmi les participants, on note la présence de Mme PESSON Alison, cheffe de service agriculture et forêt de la direction départementale des territoires et de la mer du Var, qui se joint à Mr GOLETTO pour arpenter l'île durant cette battue, ainsi que celle de Mr NICOLAS Julien, président national de la Louveterie, invité par Mr SAMAT Emile, qui a fait l'honneur de sa présence et de son déplacement depuis l'Ardèche avec ses chiens pour épauler cette battue de régulation.

La traque débute à 9h30. Les chiens se récrient et les coups de carabine résonnent sur l'île jusqu'à 13h30, heure de fin de battue. Le groupe se retrouvent sur le port pour un prélèvement de 11 sangliers. Rien n'est à déplorer lors de cette battue, hormis un chien blessé suite à une chute d'une paroi rocheuse, animal immédiatement pris en charge par une vétérinaire et son assistante présentes sur place pour l'occasion.

Bloc opératoire vétérinaire installé en prévision de blessures infligées aux chiens

Autour d'un repas sorti du sac, chacun peut échanger pour livrer ses impressions sur cette battue de régulation afin de pouvoir affiner l'organisation pour une plus grande efficacité lors de prochaines battues. Après le café et quelques gourmandises offerts par les instances du parc, des remerciements sont à nouveau adressés aux chasseurs et aux louvetiers.

Le groupe embarque à 16h pour un retour au port St Pierre de Hyères.

Bloc opératoire vétérinaire installé en prévision de blessures infligées aux chiens

BOSCA Dominique
Le secrétaire départemental du Var

SÉCURITÉ ROUTIÈRE :
L'ÉTAT INTERVIENT POUR RÉGULER LA POPULATION DE SANGLIERS EN ILLE-ET-VILAINE

Face à la prolifération des sangliers, notamment en bordure de la RD 137, les services de l'État ont organisé le 16 mars 2025, avec le département d'Ille-et-Vilaine et les acteurs locaux, une opération de régulation devenue indispensable. Cette battue, organisée avec le concours de huit lieutenants de louveterie et de 220 chasseurs, a permis de prélever 54 sangliers.

Une réponse concrète à un double enjeu de sécurité routière et de dégâts aux cultures

Depuis plusieurs années, la présence de sangliers aux abords de la RD 137 est devenue un problème de sécurité majeure. La présence fréquente de sangliers, seuls ou en harde, sur les routes de la région expose les usagers à des risques d'accidents parfois graves et **requiert une soixantaine d'interventions par an des services de secours et de sécurité** (collisions, gestion d'animaux en divagation).

Ces animaux occasionnent également des dégâts importants aux cultures environnantes, notamment durant la période des semis.

Une action ciblée, coordonnée et efficace

La battue mise en place ce dimanche 16 mars 2025 est le fruit d'un travail préparatoire important entre l'État, les **huit lieutenants de louveterie mobilisés**, le département (gestionnaire routier) et les sociétés de chasse locales qui ont parfaitement répondu à l'appel de l'État, en mobilisant 220 de leurs adhérents.

La sécurisation de l'opération et des usagers de la route a nécessité l'interruption de la RD 137 durant environ cinq heures sur 15 kilomètres, entre les échangeurs de La Mézière et de Tinténiac. Des déviations ont été mises en place durant cette période et **la circulation a pu être rétablie dès la fin de matinée sans incident à signaler**.

L'objectif réussi de la battue menée sur cet axe particulièrement sensible était de réduire le nombre de sangliers dans le secteur. **L'objectif a été atteint, avec 54 sangliers prélevés sur environ 90 observés.**

Un engagement bénévole essentiel pour la sécurité et l'environnement

Amaury de SAINT-QUENTIN, préfet d'Ille-et-Vilaine, **salue l'engagement des 220 chasseurs mobilisés, des huit lieutenants de louveterie et de l'ensemble des intervenants ayant permis le succès de cette opération**. Il tient à

souligner tout particulièrement le rôle crucial des lieutenants de louveterie, bénévoles engagés au service de l'intérêt général. Leur expertise et leur mobilisation sont essentielles pour assurer une gestion équilibrée de la faune sauvage et prévenir les risques pour la sécurité des usagers de la route ainsi que les dégâts aux cultures.

Source : Communiqué de presse du préfet d'Ile et Vilaine du17 mars 2025

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES LIEUTENANTS DE LOUVETERIE DE LA HAUTE LOIRE

Les lieutenants de louveterie de la Haute-Loire se sont retrouvés ce mardi 11 mars en Préfecture dans le cadre de l'assemblée générale annuelle de leur association départementale.

Les lieutenants de louveterie en fonction dans le département sont au nombre de 22 titulaires, dont deux femmes.

L'assemblée générale qui s'est tenue en présence de monsieur le Préfet a permis de revenir sur l'année écoulée, mais aussi de faire le point sur les dossiers d'actualité et d'accueillir les cinq nouveaux lieutenants qui ont intégré la louveterie au 1er janvier pour un mandat de 5 ans.

Cette assemblée a permis également de faire le rappel des contraintes budgétaires liées à la louveterie puisque, rappelons-le, les lieutenants de louveterie exécutent bénévolement leurs missions. Ils peuvent en parallèle exercer une activité professionnelle ou être retraités.

En début de séance, monsieur Jean-Paul BAYLE s'est vu remettre par le préfet la médaille honoraire e lieutenant de louveterie et un arrêté préfectoral lui octroyant l'honorariat en récompense des 35 années pendant lesquelles il a exercé les fonctions de lieutenant de louveterie avec dévouement et perfectionnisme. Monsieur BAYLE, qui a cessé ses fonctions de lieutenants de louveterie en fin d'année dernière, avait été pendant 22 ans le président de l'association départementale des lieutenants de louveterie ainsi que pendant 10 ans le président de l'association régionale.

Anciens lieutenants de louveterie et lieutenants de louveterie en fonction ont été heureux de se retrouver et d'évoquer les souvenirs et anecdotes liés aux moments passés sur le terrain, de jour comme de nuit, et d'envisager un avenir serein.

Eric JAKUBOWSKI
GDLL Haute Loire

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES LIEUTENANTS DE LOUVETERIE DU CHER

Le 26 février 2025, Monsieur Maurice Barate, Préfet du Cher, recevait l'ensemble des Lieutenants de Louveterie du département ainsi que le nouveau Directeur de la DDT, Monsieur Olivier Petiot, accompagné de son service chasse, le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs et son Directeur, le chef de service adjoint de l'OFB, un représentant de l'Office National des Forêts et le représentant de la Forêt Privée.

À cette occasion, Monsieur le Préfet a rappelé le rôle de la Louveterie dans son département et toute l'importance qu'il accordait à la mission de service public des Louvetiers et leur rôle en tant que fonctionnaires bénévoles de l'Etat.

Il a ensuite invité chacun à co-signer une charte départementale à l'issue de laquelle chaque Lieutenant de Louveterie a reçu sa commission renouvelée pour les anciens et une première commission pour ceux nouvellement nommés au 1er janvier.

Cette belle cérémonie s'est prolongée par un long moment d'échanges autour d'un verre aussi amical que convivial.

Philippe de Saint Péreuse
Président des Lieutenants de Louveterie du Cher
Administrateur de la région Centre

HOMMAGE À BERNARD ANDRIES POUR SES LONGUES ANNÉES D'ENGAGEMENT AU SEIN DE LA LOUVETERIE DU NORD

Le 24 septembre 2024, les lieutenants de Louveterie furent chaleureusement invités par Monsieur Bertrand GUAUME, préfet du département du Nord et préfet des Hauts-de-France, à se réunir dans les salons prestigieux de la préfecture à Lille, pour rendre hommage à notre ancien président Bernard ANDRIES.

Monsieur le préfet exprima sa reconnaissance envers Bernard pour sa contribution inestimable à la gestion de la faune sauvage, sa participation constamment éclairée aux divers comités et organismes, ainsi que la rigueur et la précision de ses rapports sur l'activité de la Louveterie du Nord et la régulation des ESOD dans le département, rapports qu'il continue de rédiger avec la même passion, bien qu'il soit désormais lieutenant honoraire.

Il lui remettra la médaille de la Préfecture, en signe de gratitude pour l'ensemble de ses précieux services.

Bernard COLLIN, président d'Honneur de la Louveterie de France, dans une allocution sobre mais émouvante, digne de son style unique, retraça l'illustre et longue carrière de Bernard ANDRIES.

Notre président actuel, Alain LETARD, exprima à son tour ses sincères remerciements à Bernard pour son dévouement inlassable envers l'association, et lui offrit, au nom des Louvetiers présents, un ensemble de livres traitant de la chasse sur tous les continents.

La réception s'acheva par un agréable verre (ou plutôt une coupe) de l'amitié, au cours duquel Louvetiers, personnalités présentes, et Bernard, accompagné de son épouse, se retrouvèrent dans une atmosphère de convivialité et de fraternité.

HOMMAGE À JACKY TOMÉ

Le 16 mars dernier notre collègue et ami Jacky TOME nous a quitté des suites d'une longue maladie qu'il a combattue avec courage et ténacité comme était sa règle de vie.

Louvetier émérite, il avait acquis depuis toutes ces années au service de la Louveterie une compétence et une habileté remarquables qui lui valaient la reconnaissance de tous. Son physique imposant, son sourire généreux et son caractère bien trempé ne laissaient personne indifférent ! Toujours disponible, il aimait le contact avec le monde de la chasse et de la Louveterie en particulier, ce corps dans lequel il s'engageait généreusement et sans compter dès 1er janvier 2009.

Passionné par le grand gibier, il mit à profit ses connaissances et compétences, en tant que formateur, au service de l'Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier du Cher dans laquelle il forma de nombreux candidats au brevet grand gibier, si convoité dans le monde cynégétique.

Homme de terrain mais aussi musicien, il animait un petit groupe de trompe qu'il aimait à produire à toute occasion dans les fêtes de chasse et de la nature.

C'est dans le cadre du renouvellement des nouveaux mandats, auquel il n'avait pas voulu souscrire, que monsieur le préfet du Cher lui a rendu un hommage appuyé lors de la remise des nouvelles commissions, à l'occasion de la réception à la Préfecture le 26 février dernier.

Merci encore Jacky d'avoir été notre ami et notre cher collègue sur qui Saint Hubert veillera désormais. Nous adressons à toute sa famille et à son frère Patrice, en particulier, nos plus sincères condoléances.

Philippe de Saint Péreuse
(Pdt GDLL – 18)

Médaille du centenaire de l'Association des Lieutenants de Louveterie de France 1921 - 2021

Pour fêter le centenaire de notre association, nous vous proposons cette médaille comémorative (68mm) en bronze émaillée de la Maison Arthus Bertrand en édition limitée. Cette médaille est personnalisable au revers (Prénom & Nom - date - ...).

Au prix de 80€ gravée et expédiée à l'adresse de livraison indiquée

BON DE COMMANDE à retourner à Mr Michel Le Normand 20 rue de Crapin 60840 Breuil Le Sec avec le règlement par chèque à l'ordre de l'Association des Lieutenants de Louveterie de France

Nom - Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Adresse de livraison si différente : .....

Gravure au revers (25 caractère max. en comptant les espaces) Écrire en majuscule :

1ère ligne _

2ème ligne _

Contact Michel Le Normand au 06 08 25 07 71

Merci de remplir un bon par médaille commandée.

Imprimerie de l'Avesnois : 03 27 57 98 73